

# **PROCÈS-VERBAL**

**Séance du 3 février 2014**

Présidence : M. Yves GAUTHIER-JAQUES

**1. Appel : 88 Conseillères et Conseillers sont présents**

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, Mmes les Municipales Elisabeth RUEY-RAY, Fabienne FREYMOND CANTONE, Stéphanie SCHMUTZ, MM. les Municipaux Claude DUPERTUIS, Olivier MAYOR et Claude ULDRY

VUILLE Nathalie, secrétaire – DUCRY Jean-Marc, huissier

Excusés : AVANTHAY Théodore, BUCHS Patrick, DELISLE Alzira, FRACHEBOURG Jean-Marie, GARDEL MAOUCHE Vanessa, HART Darren, JACCOUD Jessica, JOLY Régis, PERRET Philippe-Jean, RUPPRECHT Knut

Absents : EQUEY Steve, ROMY Clément

**2. Procès-verbal de la séance du 9 décembre 2013**

Le procès-verbal est accepté par 83 oui et 1 abstention.

**3. Approbation de l'ordre du jour**

M. le Président signale qu'il va renvoyer à la prochaine séance le rapport N° 140, point 11 de l'ordre du jour, et, partant, le 12 qui en découle, car, à la lecture du rapport et son annexe, le règlement, il s'avère que celui-ci ne correspond pas au règlement déposé par la Municipalité et aucun amendement ne figure dans le rapport. Afin d'éviter toute confusion, M. le Président le renvoie à la Commission pour le modifier et ajouter l'ensemble des amendements qui doivent figurer pour permettre la comparaison entre les deux règlements.

M. Jacques HANHART n'est pas d'accord avec cette façon de procéder. En effet, la Commission a établi ce règlement qui a été avalisé par la Municipalité. Il devient dès lors comme le préavis municipal et il n'y a pas besoin de présenter des amendements.

M. Guy-François THUILLARD confirme les propos de M. Hanhart. En Commission, il s'est avéré qu'il était plus simple de modifier le règlement dans le sens des travaux de la Commission et de le soumettre à la Municipalité. Celle-ci a donné son aval, par écrit, au nouveau texte qui remplace donc l'ancien. Il lui paraît inutile de retarder le débat d'un mois.

M. David SAUGY estime que, s'il s'agit d'un nouveau règlement, cela signifie que des Conseillers ont utilisé leur droit d'initiative et cela doit être soumis à une Commission ad hoc.

M. André CATTIN soutient la position de MM. Hanhart et Thuillard et signale que, dans le rapport, il est indiqué que le règlement a été modifié et accepté par la Municipalité. Il pense que le reste relève du formalisme exagéré. Il est clair, par contre, qu'il faut accepter le règlement point par point.

M. le Président estime que le rapport ne permet pas de voir d'une manière claire les modifications apportées. Il prend la décision de reporter le débat à la séance du mois de mars et demande à la Commission de revenir avec les modifications apportées.

M. Maurice GAY rappelle que l'on vote les conclusions du préavis et non du rapport. Celui-ci dit que l'on accepte le projet de règlement joint. Si une personne ne veut pas lire le rapport, il ne peut pas savoir que celui-ci a été modifié car aucun amendement ne figure.

M. le Président signale encore qu'au point 26 de l'ordre du jour, il faut lire « Question écrite de M. Bischofberger » et non interpellation.

Le retrait des points 11 et 12 est accepté par 53 oui, 22 non et 10 abstentions. L'ordre du jour tel que modifié est accepté par 64 oui, 10 non et 9 abstentions.

#### **4. Communications du Bureau**

- M. le Président signale que le Bureau a élu Mme Sandrine BREITENMOSER membre du Conseil communal pour le parti socialiste. Cette décision, affichée au pilier public, n'ayant fait l'objet d'aucun recours, Mme Sandrine BREITENMOSER, pourra être assermentée.
- M. le Président donne lecture de la lettre de démission du Conseil, et dès lors de la Commission de naturalisations, de M. Théodore AVANTHAY, PLR, pour le 31 mars 2014.
- Il donne lecture de la lettre de démission de la COGES de M. Jürgen VOGEL, VERTS.
- Il signale que le Président et le Bureau sont responsables de vérifier si le dépôt d'initiatives (postulat, motion, interpellation) sont conformes à la définition y relative. Cette disposition est entrée en force avec la nouvelle loi sur les communes. Dès lors, il invite les Conseillers de noter que les textes devront être transmis au secrétariat pour le lundi 17h. précédant la séance du Bureau. Une lecture de l'initiative, trois jours avant la séance, permettra à l'intervenant une éventuelle correction et d'éviter tout malentendu sur la recevabilité de son intervention au Conseil. Il profite de rappeler que le dépôt des rapports doit être fait pour le mercredi 18h.
- Le Bureau a d'office convoqué les Conseillers pour une éventuelle séance le lendemain. A partir de 22h.30, une rapide consultation sur une suspension de séance sera faite.
- Cent Conseillers, Municipaux, Chefs de service, secrétariat et presse ont pris part au souper le 27 janvier dernier. M. le Président remercie les membres du Bureau qui ont apporté leur soutien à la mise sur pied de cette manifestation. Il donne lecture d'un courrier de remerciements reçu de la part de M. Pierre-François Umiglia, au nom des Municipaux et Chefs de Service.
- Il invite les Conseillers à prendre connaissance de l'information de la Commission de naturalisations jointe au courrier.

#### **5. Assermentation**

M. le Président procède à l'assermentation de Mme Sandrine BREITENMOSER, SOC. Il lui souhaite la bienvenue.

#### **6. Election à la COGES**

M. Pierre WAHLEN signale que le groupe des Verts présentera une personne en remplacement de M. Jürgen VOGEL lors de la prochaine séance.

#### **7. Communications municipales**

M. le Municipal Olivier MAYOR signale à M. Bernhard WILLI qu'une réponse à son postulat est en traitement au sein des services et devrait être déposée pour la séance du 3 mars prochain. Il répond à M. Jacques HANHART concernant l'affaissement signalé à la route de l'Etraz et l'informe qu'il sera assaini dès que les centrales d'enrobé seront opérationnelles au mois de mars, pour autant que les conditions climatiques le permettent.

Sur l'état des chantiers, M. le Municipal Mayor signale qu'à la route des Tattes d'Oies, la plantation des arbres est terminée, sauf pour l'îlot du giratoire. L'aménagement des surfaces végétalisées débutera dans le courant du mois de février. Pour la rue de la Morâche, les plantations, la pose de la couche de roulement et l'aménagement du giratoire sont prévus au printemps 2014, dès que la température le permettra. A l'avenue Edouard Rod, les travaux ont débuté le 13 janvier dernier. Ils se dérouleront en plusieurs étapes et les restrictions de circulation mises en place seront adaptées. A la route du Stand, la pose des nouveaux candélabres est en cours, la couche de roulement sera posée au printemps et l'aménagement des surfaces végétalisées débutera courant février.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY répond à M. Pierre-Alain DUPUIS au sujet du parking du Martinet. Elle rappelle que ce parking est provisoire depuis longtemps et chaque année, seuls les trous sont bouchés à peu de frais. En 2017, le plan de quartier Martinet

devrait se mettre en œuvre et le parking devra être supprimé au profit des travaux. Une réflexion est en cours pour des travaux un peu plus importants pour les trois prochaines années.

Mme la Municipale Ruey-Ray répond encore à M. Jacques PITTET au sujet des zones 30 km/h. Elle signale que c'est l'ordonnance sur les zones 30 et zones de rencontres, de septembre 2001, qui est appliquée. Celle-ci précise les mesures relevant du droit de la circulation qui stipule que l'aménagement des passages piétons n'est pas admis. Toutefois, si des besoins spéciaux concernant la priorité des piétons l'exigent, notamment aux abords des écoles et des homes, ils peuvent être signalés, raison pour laquelle ils ont été conservés à la route des Tattes d'Oie, mais pas à la Porcelaine, ni à la Colombière. D'ici la fin de l'année, une voie pour le bus sera créée, ce qui réduira la largeur de la route. Les aménagements ne sont posés que lorsque l'on refait la route, ce qui n'est pas prévu. Un chantier au début de la rue va débiter et les voitures seront, de fait, obligées de ralentir.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS répond à M. Gustave DUTRUY au sujet l'état du terrain après les cinémas d'été. Il signale qu'en 2012, année plus sèche que 2013, le terrain était relativement préservé. Il est vrai qu'en 2013, le gazon manquait à plusieurs endroits pour que la repousse soit effective. Il relève que cette zone, depuis l'installation du terrain multisports, est conservée de manière plus extensive et non plus comme un terrain de football. Il n'y est pas répandu d'engrais ni de pesticides et la tonte s'effectue toutes les 2-3 semaines, ceci dans une volonté de rationalisation du travail et d'un souci d'écologie. Un constat sur place après ces spectacles a démontré qu'une surface herbeuse est revenue dans le délai d'un mois, utilisable pour des jeux par des familles.

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT présente M. Pierre-François UMIGLIA, nouveau secrétaire municipal, engagé depuis le 1er décembre 2013 en remplacement de M. Christian Gobat. Il est très satisfait de collaborer avec lui et lui souhaite la bienvenue.

**8. *Rapport N° 116 concernant la construction d'une halle de spectacles et de ses annexes, ainsi que de bureaux conformément au plan de quartier « Vy-Creuse – Usine à gaz – Rive ».***

Rapporteur : M. Alexandre DÉMÉTRIADÈS

En préambule, M. le Rapporteur s'excuse du retard dans le dépôt de ce rapport. Ce retard a permis de poser toutes les questions et de recevoir des réponses. Les avis des commissaires ont pu être longuement exposés, ce qui est bénéfique.

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY précise que les conclusions du rapport de la COREG, joint au rapport, ont été légèrement changées. Il relève qu'au sein du Conseil Intercommunal il n'a jamais été question des activités de l'Usine à Gaz, mais du crédit de construction. Il regrette que le Président de la Commission ait ajouté cette phrase sans en avoir parlé à la COREG avant.

M. Jacques HANHART demande à la Municipalité de regarder la possibilité de supprimer la verrière des Services Industriels située dans la cour. A plusieurs reprises, tout au long des différents projets de l'Usine à Gaz, il a émis ce souhait. Il espère qu'avec un nouveau responsable des SI, cela pourra se faire.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 73 oui, 2 non et 12 abstentions :

1. d'octroyer un crédit de CHF 1'130'000.- TTC pour l'étude du projet recommandé par le jury du concours ;
2. d'octroyer un crédit de CHF 107'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement acoustique de la salle et du foyer de l'Usine à gaz » ;

3. que le montant de CHF 1'130'000.- TTC pour l'étude du projet recommandé par le jury du concours sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans ;
4. que le montant de CHF 107'000.- TTC pour l'étude de l'assainissement acoustique de la salle et du foyer de l'Usine à gaz » sera porté en augmentation du compte N° 9143.20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 5 ans.

**9. *Rapport N° 136 concernant le bâtiment de la STEP à l'Asse. Demande d'un crédit de réalisation de CHF 439'000.- TTC pour des travaux d'optimisation énergétique – Demande d'un crédit de réalisation de CHF 223'000.- TTC pour des travaux d'entretien du bâtiment.***

Rapporteur : M. Victor ALLAMAND

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 439'000.- TTC pour financer des travaux d'optimisation énergétique du bâtiment de la STEP à l'Asse ;
2. que la part correspondant à l'installation photovoltaïque, soit un montant de CHF 266'000.- TTC, sera porté en augmentation du compte N° 9143-12 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans ;
3. que la part correspondant au solde du crédit pour le financement des travaux d'optimisation énergétique, soit un montant de CHF 173'000.- TTC, sera porté en augmentation du compte N° 9143-12 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans
4. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF 223'000.- TTC pour financer des travaux d'entretien du bâtiment de la STEP à l'Asse et que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-12 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 30 ans.

**10. *Rapport N° 139 concernant l'étude de détail pour la reconstruction du réservoir de la Vuarpillière – Demande de crédit de CHF 1'105'000.- (HT) pour l'étude de détail du nouveau réservoir et son intégration au réseau, jusqu'au devis de réalisation basé sur les soumissions rentrées.***

Rapporteur : M. Maurice GAY

La discussion est ouverte.

M. Jacques HANHART demande à la Municipalité ce que va devenir l'ancien réservoir, s'il va être démolit et si on ne pourrait pas encore l'utiliser. Il trouverait dommage de l'utiliser comme déchèterie.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui répond qu'aucune décision n'a encore été prise. D'une part, on ne peut pas continuer à l'utiliser car il n'est plus aux normes, mais aucun projet, ni aucune idée n'ont encore été émis quant à l'utilisation de cette parcelle.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

- d'accorder un crédit de CHF 1'105'000.- (HT) à la Municipalité pour conduire l'étude de détail du nouveau réservoir et son intégration au réseau, et établir le devis de réalisation basé sur les soumissions rentrées. Ce montant sera financé comme suit :
  - a. participation de la SAPAN pour un montant de CHF 618'450.- ;
  - b. par prélèvement d'un montant de CHF 486'550.- sur le fond de réserve du service des eaux, compte N°9280.27.

**11. *Rapport N° 140 en réponse à la motion de Mmes les Conseillères communales Darbre Gubbins, Chanson et Gaille, du 22 septembre 2010, pour une Commission permanente de l'urbanisme au Conseil communal.***

**12. *Election à la Commission de l'urbanisme***

Les points 11 et 12 ont été reportés à la prochaine séance.

**13. *Rapport N° 141 concernant la station d'épuration - Amélioration et renouvellement de la filière de traitement des boues. Crédit de réalisation de CHF 1'691'000.- TTC.***

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. le Rapporteur précise que de nombreux préavis ont déjà été votés pour la STEP et un préavis de CHF 1'200'000.- reste ouvert pour l'assainissement de l'air et des odeurs. Comme ces travaux n'ont plus lieu d'être, la Commission a demandé au Municipal de clore ce préavis, ce qu'il a accepté, pour la clarté des dépenses à la STEP.

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 83 oui, 1 non et 1 abstention :

1. d'accorder un crédit de CHF 1'691'000.- TTC à la Municipalité pour financer les travaux d'amélioration et de renouvellement de la filière de traitement des boues de la station d'épuration;
2. que le montant de CHF 1'691'000.- TTC soit porté en augmentation du compte N° 9143.12 station d'épuration et collecteur d'égouts -, dépenses amortissables en 15 ans.

**14. *Rapport N° 142 concernant le PQ Petite Prairie - Demande de crédits destinés au financement des infrastructures routières et d'un parking-relais pour un montant de CHF 3'218'000.- TTC, ainsi que de l'extension du réseau des Services industriels pour un montant de CHF 1'072'000.- HT.***

Rapporteur : M. Gregory DURAND

La discussion est ouverte.

M. Victor ALLAMAND, qui était membre de la Commission, signale que celle-ci a eu beaucoup d'interrogations, a posé également beaucoup de questions dont les réponses n'ont en rien résolu les incertitudes latentes de certains commissaires qui ont pris un pari sur le futur en soutenant le rapport, rapport qu'il n'a pas signé. Le Concept de Mobilité Urbaine (CMU) qui constitue la référence des vingt prochaines années, propose des parkings relais (P+R) desservis par les transports publics. Ceux-ci seront aménagés à la halte de L'Asse du Nyon-St-Cergue, éventuellement à la Vuarpillère, à l'arrêt de bus de Colovray, à la Gravette au niveau de l'arrêt Place Blanche avec échange voiture/vélo et vélo/bus. D'autres P+R sont prévus à Eysins et Prangins. Toujours selon le CMU, la capacité nécessaire des parkings

relais serait de 100 places au total pour la Gravette et l'Asse. La priorité est mise sur la Gravette et Colovray. Voilà un mois qu'il y a presque 100 places à la Gravette. Dès lors il se demande pourquoi construire, dans un rayon de 300 mètres, un deuxième P+R de 60 places. Il s'interroge de savoir si nous sommes si peu certains de nos besoins pour éparpiller de telles infrastructures.

M. Allamand relève également que le préavis N° 142 propose une route qui ne mène nulle part, sur une largeur de 6 mètres, avec un trottoir et un arrêt baignoire, alors que les plus récents chantiers routiers de la ville nous ont dotés de routes de moins de 5 mètres de large, 5,50 mètres au maximum. En même temps on paie pour supprimer les arrêts baignoires existants. En attendant le silo à voitures définitif du quartier, si de réels besoins supplémentaires survenaient, il restera de l'espace disponible à la Gravette pour agrandir provisoirement. Du provisoire à la Gravette n'est économiquement pas préjudiciable, mais construire du provisoire à la Petite-Prairie pour plus de CHF 600'000.- et non CHF 215'000.- comme rapporté, cela l'interpelle. Ces places seront louées entre CHF 14.- et 56.- francs par mois. Les frais de surveillance restent inconnus. Ce parking coûtera encore lors de sa destruction pour faire place à la RDU. Avant de construire sur le trajet de la RDU, il pense qu'il faut laisser le temps au chef de projet embauché pour 5 ans, de commencer son travail. Cette vision entièrement provisoire risque, en corollaire, de retarder encore l'emblématique projet de la RDU. Pour toutes ces raisons, ainsi que les conséquences de la mauvaise desserte du quartier de la Petite-Prairie par les Transports Publics Nyonnais, il demande à la Municipalité d'opérer un choix rationnel et économique sur les objets proposés par le préavis N° 142.

M. Claude FARINE constate que nous sommes dans une ville qui veut favoriser la mobilité douce, mais il a le sentiment que ce credo reste sur le bas-côté de la route quand on passe au projet concret. En effet, il se demande comment les cyclistes qui viennent de la Petite Prairie iront au supermarché de la Gravette et comment le quartier sera relié au sud. Il ne le voit pas clairement, le tracé par Pré-Cossy – chemin du Cossy reste semé d'embûches. Le préavis affirme pourtant que les automobilistes qui stationnent au P+R pourront terminer leur déplacement en transports publics ou à vélo. Il attend que Mme la Municipale ne lâche pas les vélos et piétons dans les dossiers urgents à traiter. Il reviendra avec un postulat sur cette question.

M. Pierre GIRARD se demande quel signe on donne à la population. On fait une route avec un parking au bout alors que le but est de faire une traversée. On donne également un drôle de signal à l'ingénieur engagé pour 5 ans. D'autre part, concernant le point 2a des conclusions, il ne comprend pas pourquoi on n'a pas encore les montants que le Conseil Régional et le Canton vont donner. Il estime qu'une fois le projet prêt, on doit leur demander à quelle hauteur ils vont le subventionner et pas après les travaux. Il votera contre ce préavis.

M. Pierre WAHLEN estime qu'on veut signaler à la population que l'on souhaite une nouvelle mobilité urbaine. Pour cela, la Municipalité a fait un excellent projet qui s'inscrit dans la cohérence de ce concept. On ne veut plus de voitures en ville qui stationnent toute la journée, elles doivent rester en périphérie pour ne plus asphyxier le centre-ville. Ensuite, on sait que la RDU va prendre des années et que, dans l'intervalle, il est bon pour la ville de développer ces parkings. On entend sans arrêt au Conseil des gens qui se plaignent du manque de parkings et c'est une manière de pallier à ce manque. De plus, il regrette que M. Allamand n'ait pas fait un rapport de minorité, ce qui aurait permis aux autres Conseillers de lire ses propos et vérifier les chiffres avancés. Il demande de voter ce rapport.

Mme Doris ULDRY relève qu'il y a une convention, une de plus. Elle ne l'a pas vue mais s'imagine qu'il est stipulé que la ville doit construire une route d'accès aux bâtiments et non de construire un bout de RDU. Elle pense que si l'on vote ce préavis cela repoussera la construction de la RDU encore plus loin.

M. Christian UDASSE pensait que cette route était obligatoire, mais il a maintenant des doutes. Il se demande combien de personnes du Conseil iront poser leur voiture dans ce parking. Il pense que l'on est train de construire un parking de luxe alors qu'il ne sera que provisoire.

M. Jacques HANHART revient sur le plan de quartier adopté par le Conseil. Il est dommage que seule une petite partie y figure. Il signale que la route de desserte devrait être en-dessous de la ligne à haute tension, parallèle aux immeubles et non où elle est tracée. Cela signifie que si la commune doit respecter le plan de quartier, elle doit faire cette route de desserte principale entre la ligne à haute tension et les immeubles. Maintenant on dit qu'il y a obligation de passer à cet endroit, mais elle a été tracée différemment. Il propose dès lors de refuser ce préavis.

M. Gregory DURAND souligne que les débats reflètent toute la difficulté qu'a eue la Commission. Quand on évoque ce sujet, automatiquement surgissent la RDU, le Nyon-St-Cergue, etc... On parle de plein de choses et pas forcément du préavis en tant que tel. Il y a eu des questions sans réponse, mais sur des éléments tels que la RDU ou le PQ3, puisqu'on ne sait pas ce qui va en advenir. Concernant le P+R, il rappelle que dans les conclusions, la Commission a enjoint la Municipalité de faire la promotion de ces parkings. Celui de la Petite Prairie devrait voir le jour dans 10 mois, ce qui laisse le temps de préparer correctement la promotion, par exemple auprès de Novartis. En réponse à la remarque de M. Udasse, il lui rappelle que ce ne sont pas les Nyonnais qui utiliseront ce parking, mais les employés des entreprises nyonnaises. La Commission veut donner un coup de pouce aux entreprises nyonnaises en proposant un plan de mobilité. D'une autre façon, cela laissera des places au centre-ville pour les clients des commerces. Concernant la convention, la Commission l'a reçue, et l'objectif est de faire une route et non la RDU. Quant aux vélos, les propriétaires de la Petite Prairie vont construire des pistes cyclables dans le PQ2.

M. le Municipal Olivier MAYOR rappelle que ce préavis est là pour que les habitants puissent accéder au nouveau quartier et non pour la RDU. Il précise que la ligne de bus qui desservira ce quartier fait partie de l'ensemble des efforts consentis pour avoir un réseau de bus digne de ce nom, qui pourra passer au quart d'heure à fin 2014. Le P+R déchargera la circulation au centre-ville. Il rappelle également que les propriétaires se sont engagés à financer des voies de mobilité douce. Il précise encore que le plan de quartier est entièrement respecté, et a même été amélioré et affiné au gré des évolutions. Il a été amélioré car, au départ, l'ensemble des parkings était prévu à l'extérieur. Or ceci a été changé pour pouvoir implanter les voies de mobilité douce et les voitures seront sous les bâtiments. Par rapport au giratoire, il signale que certaines personnes vont quand même utiliser la voiture et devront passer par le giratoire qui est déjà à saturation. Il faut également tenir les engagements pris par les autorités qui ont encaissé des taxes compensatoires.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY rappelle que la RDU est un projet de longue haleine. Le chef de projet a été engagé le 1<sup>er</sup> novembre et répertorie actuellement toutes les études et étapes à franchir. Une étude est en cours pour passer le Nyon-St-Cergue, des terrains doivent être échangés avec Changins et ce n'est pas simple. Il faudra encore 10, 15 ou 20 ans. L'aménagement proposé par ce préavis n'a rien à voir avec la RDU. Ce bout de route est construit sur le tracé, mais le jour où elle se fera, le parking sera intégré dans la route. Elle rappelle que le montant pour le parking est de CHF 200'000.- et ce n'est pas une dépense somptueuse pour un parking nécessaire. Le parking de la Migros est là pour dépanner. La Municipalité a encore rendez-vous avec Novartis prochainement. Le parking du Martinet est saturé alors qu'il devrait être réservé aux clients du centre-ville et les communes d'Eysins et Prangins n'ont pour l'instant pas l'intention de créer des P+R. En bref, ce parking est nécessaire. Elle rappelle qu'il a fallu des années pour que le parking de la Duche soit occupé et il faut des années pour que les gens changent leurs habitudes. Quant au réseau cyclable, elle reviendra avec un rapport au mois d'avril et un préavis suite à la suppression d'une ligne dans le budget. Le projet n'est pas abandonné.

M. Victor ALLAMAND ne conteste pas le bien-fondé de cette route, seulement elle peut avoir 200 mètres de long et non 300 comme cela figure dans le préavis. Les 100 mètres supplémentaires à 20 mètres de large, soit 2000 m<sup>2</sup> à CHF 215.-/m<sup>2</sup> représentent déjà CHF 430'000.-. On ajoute le trottoir, les arrêts en baquet, les éclairages et on arrive à CHF 600'000.-, chiffre qui figure dans le préavis N° 125 sur les transports publics. Le chiffre de CHF 215'000.- articulé plus tôt ne représente que le parking, sans la route.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.



Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 30 non et 4 abstentions :

1. la Municipalité est autorisée à procéder aux travaux nécessaires à la réalisation des infrastructures routières et d'un parking-relais, ainsi qu'à l'extension du réseau des Services industriels dans le cadre du PQ2 « Petite Prairie »,
2. d'accorder un crédit de CHF 3'218'000.- TTC pour les infrastructures routières et un parking-relais, crédit qui sera financé de la façon suivante :
  - a. une partie du crédit par une participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, dont le montant reste à définir;
  - b. le solde du crédit, après participation du Conseil régional et de l'Etat de Vaud, financé par un prélèvement sur le fonds de réserve N° 9282.16 - P.Q. Reservoir, Petite Prairie.
3. d'accorder un crédit de CHF 1'072'000 HT pour l'extension du réseau des Services industriels. Ce montant sera porté sur le compte du Service des eaux, gaz, électricité et viendra en augmentation du capital de dotation des Services industriels. Il sera comptabilisé de la manière suivante :
  - a. CHF 165'000.- HT pour l'extension du réseau électrique, dépense amortissable en 30 ans ;
  - b. CHF 130'000.- HT pour l'éclairage public, dépense amortissable en 20 ans ;
  - c. CHF 485'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution d'eau, dépense amortissable en 30 ans ;
  - d. CHF 292'000.- HT pour l'extension du réseau de distribution du gaz, dépense amortissable en 30 ans.

**15. *Rapport N° 143 concernant une demande d'un crédit de CHF 95'000.- TTC pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013.***

Rapporteur : Mme Danièle SCHWERZMANN

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide à l'unanimité :

1. d'accorder un crédit de CHF 95'000.- TTC, pour la remise en état des parcs et installations suite aux intempéries de l'été 2013 ;
2. que ce montant sera porté au compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 15 ans.

**16. *Rapport N° 146 concernant l'installation photovoltaïque sur le dépôt des biens culturels à Champ-Colin – Demande d'un crédit de CHF 265'000.- TTC pour la réalisation d'une installation de production d'électricité renouvelable photovoltaïque.***

Rapporteur : M. Jacques PITTET

La discussion sur l'amendement proposé par la Commission est ouverte.

M. Pierre GIRARD faisait partie de cette Commission et des personnes qui ne soutiennent pas cet amendement. Il fait remarquer que le préavis N° 136 vient d'être voté, dans lequel figurait un crédit de CHF 19'000.- pour des honoraires d'architecte et CHF 13'000.- pour des honoraires pour un ingénieur en électricité. Il s'agit du même sujet avec ce préavis et une partie de la Commission pense que cela peut être fait par les services. Il pense que la Commission du préavis N° 136 a accepté les explications de la Municipalité mais dans ce cas une partie de la Commission n'est pas d'accord et ne croit pas que les Services n'ont pas le temps. Il demande de refuser cet amendement.

M. Jacques HANHART s'étonne que le Président de la Commission et ancien chef de service des SI, ne sache plus qu'il existe une loi sur les installations électriques du 24 juin 1902, complétée par l'ordonnance du 7 novembre 2001 qui impose un certain nombre de règles. Parmi celles-ci, l'obligation d'avoir une personne du métier au sens de l'OIBT. Or, les SI ne possèdent pas une personne du métier tel que demandé. Par conséquent, ils ne sont pas habilités à projeter, établir et contrôler une telle installation. Il demande donc de rejeter cet amendement.

M. Jean-Claude MERMILLIOD va dans le sens de ce qui vient d'être dit. Ce n'est pas un problème de compétences, mais les Services Industriels, avec tous les préavis votés, ont certainement d'autres tâches plus importantes à planifier. Transmettre le flambeau permet de gagner du temps et de se consacrer à d'autres tâches. D'autre part, du point de vue du développement durable, on devrait considérer trois pôles. Non seulement le coût, mais également la partie sociale et les relations avec le Conseil. L'acceptation de cet amendement serait une catastrophe vis-à-vis des Services Industriels.

M. Christian UDASSE pense que l'on fait fausse route. Il estime que cet amendement ne donne pas plus de travail aux SI, mais permet une formation supplémentaire. Il s'étonne qu'aucune personne n'ait cette capacité aux SI et si c'est vraiment le cas, il demande que l'on engage des formations. Pour faire suite à la remarque de M. Girard, il rappelle que ce n'était pas la même Commission. Il demande la formation du personnel communal afin d'éviter de déléguer à l'extérieur.

M. le Municipal Claude ULDRY souligne que si l'amendement est accepté, il aura un problème, et devra « tricher » avec des crédits supplémentaires pour CHF 36'000.-. Comme dit à la Commission, ni les SI, ni le Service des Bâtiments n'ont le temps de faire ces travaux à l'interne. Donc, soit il vient avec un crédit supplémentaire ou il utilise le compte avec le 3185. Le problème sera le même et pense que cela revient à tricher avec le Conseil, ce qu'il ne souhaite pas. Il encourage le Conseil à refuser cet amendement.

M. Jacques PITTET ne veut pas discuter des compétences et des charges des différents services concernés. Il relève que les trois quarts de la partie architecture du projet ont été faits, il reste les dépôts de mises à l'enquête, un travail de technicien en bâtiment. En ce qui concerne l'ingénieur électricien, là aussi, le fournisseur de l'installation présentera le projet et les éléments techniques pour installer ces panneaux. Un homme de métier n'est même pas nécessaire.

La parole n'est plus demandée, la discussion sur l'amendement est close.

Au vote, le Conseil refuse l'amendement par 50 non, 28 oui et 9 abstentions.

La discussion générale est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 81 oui et 6 abstentions :

1. d'octroyer à la Municipalité un crédit de CHF265'000.- TTC pour financer une installation photovoltaïque sur le bâtiment du dépôt des biens culturels ;
2. que ce montant sera porté en augmentation du compte N° 9143-20 du patrimoine administratif, dépense amortissable en 25 ans.

**17. *Rapport de la Commission chargée d'étudier le postulat de MM. Fred Tschuy et Lassaad Réhouma intitulé « Mangez donc cette pomme »***

Rapporteur : M. Jacky COLOMB

M. Jacky COLOMB précise que M. Michel GONTHIER faisait partie de cette Commission et mais ne figure pas dans le rapport.

La discussion est ouverte.

M. Maurice GAY : « Permettez-moi, en cette nuit de l'humour nyonnaise de vous lire ce petit texte. Croquez dans la pomme, ont écrit les postulants dans les conclusions. Eh bien, permettez-moi de vous raconter une petite histoire... Toute ressemblance avec des événements ou personnages réels serait bien évidemment fortuite et involontaire....

Il était une fois une belle princesse nommée Blanche-Neige. Je vous passe les différentes péripéties auxquelles elle échappe auparavant et j'en viens alors au moment crucial de l'histoire, le moment où une vieille paysanne frappe à sa porte et tente de lui offrir une belle pomme rouge et jaune. Une de ces anciennes variétés que l'on ne trouve plus que chez les sorcières.... La vieille lui proposant d'en manger elle-même la moitié, Blanche-Neige croqua dans l'autre moitié avec confiance. Mais la sorcière avait savamment préparé son coup et seule la part rouge était empoisonnée. La part rouge.... eh oui !

Mesdames, Messieurs, le postulat nous rassure quant à l'auto-approvisionnement de nos citoyens nyonnais ! On nous fait croire comme un conte de fée qu'avec cette vision futuriste, Nyon pourrait avoir son garde-manger en cas de guerre. Mais bien sûr ! Bientôt 20'000 habitants à Nyon et autant de pommiers dans la ville, quelle belle ambition ! Néanmoins, je tiens à rendre attentifs mes chers collègues que les beaux fruits ne poussent pas tout seuls sur les arbres et qu'il faut un certain nombre d'interventions humaines pour produire ces magnifiques objets du désir. Je ne parlerai pas de la taille annuelle ou des fertilisants naturels issus des écuries nyonnaises. D'ailleurs ne devrait-on pas déménager le Conseil et rétablir la Ferme du Manoir dans ces attributions historiques? Non, j'aimerais vous parler de ces décoctions bio, peut-être ces feuilles d'orties qui seront savamment bouillies et macérées dans un gros chaudron par une sorcière des Espace Verts.

Devrait-on engager un vaillant chevalier pour surveiller les fruits tant qu'ils ne sont pas mangeables ? Nous éviterions ainsi une guerre entre gueux pour manger le fruit mûr avant l'autre. Allons-nous attacher une poule au pied de chaque arbre pour manger les fruits blets et pourris avant qu'une grand-mère ne glisse dessus ou roule sur une noix ? Ces noix qui roulent, qui passent sur un pipi de chien et qui seront ensuite ramassées et mangées par une de nos chères petites têtes blondes. Je n'aimerais pas être celui qui vous sort du rêve, qui vous explique que les fruits ne poussent pas dans les caissettes des supermarchés, mais je dois vous rendre attentifs que pour obtenir des beaux fruits désirables, il faut du travail !

Le postulat ne parle pas du salaire de la sorcière, du preux chevalier ou du jardinier qui se promènera dans toute la ville avec son échelle sur le dos pour la taille annuelle. Et c'est bien dommage ! On nous a enseigné qu'Adam avait croqué dans la pomme avec les conséquences que l'on connaît, alors, Mesdames et Messieurs, ne mettons pas le ver dans le fruit en renvoyant ce postulat à la Municipalité. Je fais confiance aux 7 sages de notre ville, qui comme les 7 petits nains ont sauvé à maintes reprises Blanche-neige des maléfices de la sorcière ! Mais rappelez-vous l'histoire, en dernier lieu, ce fut le Prince-Charmant qui réveilla Blanche-Neige. Prenez donc garde au reflet du miroir magique et à la tentation de la magnifique pomme rouge. Je sais, ce n'est qu'un conte de fée...., mais il peut nous faire réfléchir ! Alors chers Conseillers et chères Conseillères, prenez ce soir la bonne décision pour veiller sur notre population et ses 7 petits nains. Je précise pour ceux qui auraient mal interprété mes propos que traiter quelqu'un de Petit Nain n'est pas une injure raciste ou xénophobe ! »

M. Jean-Claude MERMILLIOD attire l'attention de M. Gay sur le phénomène des villes en transition qui s'est développé en Angleterre et dont le but est de créer une agriculture de proximité et notamment de planter un maximum d'arbres fruitiers autour de la ville, de façon à obtenir une certaine autonomie alimentaire. Ces gens se préparent à quelque chose d'inéluctable, soit la diminution des productions de pétrole et donc de transports à longue distance ainsi que des changements climatiques qui vont automatiquement survenir. Par conséquent, il sera nécessaire d'avoir une agriculture près de chez nous, performante biologique pour le maintien du sol. Ce mouvement se répand dans le monde, ce postulat s'en inspire et c'est une prévision sur l'avenir.

M. Frédéric TSCHUY remercie M. Gay d'avoir apporté quelques informations utiles au Conseil. Il y a certes quelques problèmes pratiques pour la plantation d'arbres en ville, notamment des fruits qui peuvent tomber et il espérait faire ressortir certains de ces problèmes dans la Commission. La ville peut, avec ses professionnels, planter des arbres qui ne gêneraient pas.

M. Jacky COLOMB rappelle qu'il s'agit juste de décider si le postulat est envoyé à la Municipalité ou non.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

Au vote, le Conseil décide par 53 oui, 30 non et 2 abstentions :

1. de renvoyer ledit postulat à la Municipalité pour étude et rapport ;
2. de soumettre à la Municipalité une liste d'espèces pouvant être plantées en ville.

## **18. Propositions individuelles**

M. Alexandre DÉMÉTRIADÈS a trouvé intéressant le rapport de la Commission de naturalisations. Les chiffres donnés peuvent dire beaucoup de choses, mais peuvent également ne rien dire. Il aurait souhaité avoir une vision sur la patte politique de cette Commission.

M. Jean-Pierre VUILLE lui rappelle qu'il ne s'agit absolument pas d'une Commission politique. Les questions peuvent être posées au commissaire de son groupe qui est toujours présent.

M. David VOGEL rappelle que le Conseil a voté au mois de novembre un crédit pour des travaux urgents au Parc de la Morâche. Il souhaite connaître l'avancement des travaux et, s'ils sont terminés, s'ils ont donné satisfaction.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS lui répond que les travaux ne sont pas terminés, il a fallu réviser les soumissions et avoir la certitude que les entreprises maintiennent les tarifs. Les travaux vont bon train, il y a encore quelques problèmes avec les travaux sur la Morâche.

M. Christian UDASSE a constaté que, dans le cadre de la construction de Central Park à la route de St-Cergue, les déblais n'ont pas été évacués. Il demande si le contrat entre le constructeur et l'entrepreneur a été respecté et si la commune a des frais de déblaiements. Il semble que ces gravats ont été enfouis sur place, recouverts de tout-venant et de terre meuble.

M. Pierre GIRARD a constaté que toute une série de tags sont apparus ces derniers temps sur les bâtiments nyonnais. Il demande si la machine pour effacer les tags, votée il y a quelques années, est utilisée sur les bâtiments communaux. Il avait été dit que ce service pourrait être mis à disposition des particuliers pour faire effacer les tags sur leur propriété. Il souhaite savoir si ce service est à disposition ou si le personnel est occupé à 100% avec les bâtiments communaux.

M. le Municipal Olivier MAYOR lui répond que l'ensemble des tags sur l'espace public ou domaine de la commune sont nettoyés très rapidement. Il faut maintenant traiter ceux visibles depuis l'espace public mais sur du domaine privé. Tant qu'il n'y a pas l'assentiment du propriétaire, ils ne peuvent pas intervenir. Toute une réflexion doit avoir lieu. Il va également étudier la possibilité d'offrir ce service à d'autres communes.

M. Jean BISCHOFBERGER rappelle qu'il est temps de faire enlever les chenilles processionnaires.

M. Jacques HANHART fait suite à l'article dans le 24H du 20 janvier 2014 et demande à la Municipalité si elle estime normal que les services d'urgences pompiers, gendarmerie, ambulances et SMUR doivent passer par la route de la Gravette et ses quatre giratoires ou

encore par la route de Divonne et ses écoles, pour accéder à la partie est de la ville. Il se demande également s'il est normal qu'il soit difficile, voire impossible, de tourner à droite en bas de la route blanche pour accéder à la route des Tattes d'Oie. Il souhaite savoir sur quel budget a été pris l'argent pour le P+R de la Migros et si son règlement a été avalisé par le Conseil communal, comme il se doit. Il demande également qui a décidé de privatiser la gestion du parking de Perdtemps, à quel prix et si une mise au concours selon les marchés publics a été faite. Il signale que l'Office de la Mobilité a coûté entre 2009 et 2013 CHF 1'267'000.- pour les salaires et CHF 594'000.- pour les études. Il demande si cela n'est pas cher payé. En parallèle, de nombreuses études ont été réalisées sans en informer le Conseil sur leurs résultats. Il estime que toutes les suppressions des places de parc et autres chicaneries ne font qu'exaspérer la population et ses représentants conseillers communaux. De plus, il fait remarquer que de nombreux employés communaux ne sont plus domiciliés à Nyon ou dans les villages proches. Par conséquent, ils ne subissent pas les inconvénients des décisions prises et font partie de ces pendulaires que l'on veut supprimer.

M. Yvan CORNU demande quelle affectation est prévue pour le bâtiment sis rue du Collège 5 et demande s'il est correct qu'au rez-de-chaussée une petite échoppe de réparation de chaussures va faire place à une énième agence immobilière. Il demande également s'il est correct que l'appartement du 1er étage a été transformé en bureaux pour cette agence. Dans l'affirmative, il demande si la commune a été informée du changement d'affectation et ce qu'il en est de la clause de pénurie de logements.

Mme Christine TROLLIET, en tant que Présidente de la Commission qui travaille sur le préavis N° 121 concernant l'octroi d'un droit de superficie à l'EVAM, informe le Conseil sur l'avancement de leurs travaux. Les commissaires, après plusieurs séances de travail sont actuellement occupés avec des aspects juridiques. Ils rapporteront dès que possible.

M. Pierre WAHLEN, en tant que membre de la Commission du préavis N° 108, avenir du centre-ville, donne lecture d'un message du Président, M. Patrick BUCHS, absent ce soir. Ce rapport a été déposé il y a neuf mois. Avec l'accord de M. le Syndic Daniel ROSSELLAT, responsable de ce rapport, la Commission a décidé de devenir une sorte de laboratoire de réflexions sur l'avenir du centre-ville et de réfléchir à quelques actions concrètes que nous pourrions initier en vue de rendre notre centre-ville plus attractif et dynamique. Il est bon de rappeler que ce rapport n'amène pas de crédits à voter et qu'aucuns travaux n'attendent sur la décision de la Commission. Cette dernière a par conséquent décidé de plancher sur plusieurs thématiques. On peut citer notamment : la lutte contre les vitrines froides en prenant exemple sur le Plan d'Utilisation du Sol de la ville de Genève, faire de la place du Château une véritable place, accueillante, marchande et un lieu central de notre ville en lieu et place du tourniquet à voitures qu'elle est actuellement, un système de carte de fidélité comme l'a instauré la ville de Monthey, un poste de délégué à l'animation du centre-ville et au commerce comme l'a instauré la ville de Neuchâtel, etc.. Pour ses travaux, et avec l'accord de la Municipalité, la Commission a reçu plusieurs personnes ou organisations, notamment, le comité de la SIC, ce qui était une première depuis sa création. Le but était de mieux connaître son fonctionnement, ses désirs, ses besoins et aussi ses idées. Ils ont également reçu Me Belmonte, avocate à la ville de Genève, pour parler de l'instauration du Plan d'Utilisation du Sol en tant qu'outil pour conserver l'animation du centre-ville de Genève. La Commission a donc quand même travaillé durant ce laps de temps. Elle devrait arriver devant ce Conseil au mois de mars avec, non seulement, son rapport sur le rapport municipal N° 108, mais aussi un, voire plusieurs postulats qui seront soumis à ce Conseil.

Mme Véronique BÜRKI-HENRIOD espère que la place du Château sera éclairée l'année prochaine pour la fête des Rois, contrairement à cette année. De plus, une grande partie des commerçants sont fâchés, et souhaitent savoir le nombre de PV dressés en décembre 2013. Il semble que la maréchaussée a plus fait son beurre que les commerçants.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme qu'il y a eu un couac pour l'éclairage de la fête de Rois. Traditionnellement, c'est lors de la semaine de la rentrée que l'éclairage de Noël est démonté mais l'encadrement des SI étant nouveau, ils n'ont pas eu conscience de cette fête. Il assure que cela ne se reproduira pas.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY se réjouit, quant à elle, du nombre de PV dressés. Deux des trois agents de sécurité publique ont été absents durant près d'une année et il y a eu un laisser-aller dans la surveillance des parkings. Aujourd'hui, les choses reviennent dans l'ordre et elle recommande aux commerçants de respecter les règles, la police n'intervient que quand celles-ci ne sont pas respectées.

M. André CATTIN signale que, selon le journal 24H, l'entreprise Tante Agathe s'est installée à Champ-Colin. Malheureusement, il s'est avéré qu'il n'y avait pas l'électricité nécessaire pour leur production, ce qui les a obligés à recourir au mazout. Si on a une politique efficace de recherche d'entreprises, il est regrettable de ne pas avoir les infrastructures pour les accueillir. Il était également surpris d'apprendre que le Municipal n'était pas au courant. On devrait pouvoir assurer la logistique pour les nouvelles entreprises. De plus, il semble que les entreprises du tertiaire devront quitter cette zone, il demande de laisser travailler celles qui le peuvent.

M. le Municipal Claude DUPERTUIS confirme qu'il n'était pas au courant. Lorsqu'il s'agit de discuter de raccordements et de puissance électrique, cela n'est pas dans ses compétences. Une chose est certaine, cette entreprise est installée pour trois ans seulement, et il n'y avait pas la puissance désirée. Il aurait fallu installer un transformateur de quartier pour un coût entre CHF 150'000.- et CHF 200'000.-. Ni l'entreprise, ni les SI ne voulaient s'engager à une dépense pareille pour trois ans. Il en a eu connaissance que récemment.

Mme Suzanne FAVRE revient sur les bonnes nouvelles annoncées par Novartis. Ce groupe souhaite investir davantage de moyens sur le site de Nyon, suite à la fermeture de son site de production dans l'Etat de New York. Investir, c'est augmenter sa capacité de production d'où des retombées fiscales réjouissantes et, surtout, on peut raisonnablement s'en réjouir, pas de licenciements et pourquoi pas, des engagements dus à cette augmentation de production. Ces perspectives sont, sans aucun doute, très positives, puisque leur porte-parole confirme la tendance à l'embauche ces prochaines années, en fonction de l'évolution du marché. Elle rappelle combien et avec quelle force et convictions, des personnes de tous bords se sont investies pour la survie de Novartis. C'est grâce à leur courage et obstination que le site a été sauvé de la délocalisation. Tous ceux qui se sont investis pour que Novartis ne parte pas n'ont pas cru la bataille perdue. Au contraire, ils se sont battus tel que David contre Goliath, ils ont cru à la survie de Novartis dans la région et ce bien que les chances de réussite n'ont pas été palpables dès le départ. Grâce à leur engagement sans faille pour cette cause, tous ceux qui se sont donnés afin de sauver des places de travail ont droit au profond respect et on ne les remerciera jamais assez d'avoir eu le courage de croire à la survie du site. Qu'ils en soient encore une fois vivement remerciés.

M. Jean-Pierre VUILLE signale que le parking à côté du gymnase est vide depuis le mois de juin parce qu'on n'a pas voulu le relouer. Il pense que c'est un manque à gagner pour la commune.

Mme la Municipale Elisabeth RUEY-RAY l'informe qu'ils ont appris récemment que les travaux étaient retardés, actuellement les personnes avec des abonnements prévus pour les Pensées sont garées à cet endroit. Il est compliqué d'habituer les gens à revenir à un endroit de façon temporaire.

**19. *Préavis N° 148 concernant des sondages archéologiques à la place Perdtemps – Demande d'un crédit d'investissement de CHF 125'000.- TTC.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**20. *Préavis N° 149 concernant l'exploitation et la maintenance informatique – Engagement d'un ingénieur support.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 21. *Préavis N° 150 concernant la Vieille Ville – Etat des lieux sur le Plan directeur localisé et demande d'un crédit de CHF 130'000.- pour l'élaboration d'un Plan partiel d'affectation.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 22. *Préavis N° 151 concernant la demande d'un crédit de concours et d'étude de CHF 519'000.- pour la rénovation et l'affectation à une unité d'accueil pour écoliers de la maison « Gubler » et l'ouverture du jardin au public.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 23. *Préavis N° 152 concernant le complexe scolaire et sportif du Reposoir – Demande d'un crédit de CHF 6'320'000.- pour l'étude du projet recommandé par le jury de concours – Demande d'un crédit de CHF 50'000.- pour l'étude des dessertes publiques – Demande d'un crédit de CHF 25'000.- pour un concours concernant l'intégration d'une œuvre d'art.***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

- 24. *Postulat de de M. Laurent Miéville & Consorts intitulé « InnovaNyon – pour un tissu économique innovant et durable à Nyon. »***

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

A l'unanimité, le postulat est envoyé à la Municipalité pour étude et rapport.

- 25. *Interpellation de M. Christian PUHR, concernant la participation de la ville de Nyon au concept Police-Population.***

- 26. *Question écrite de M. Jean BISCHOFBERGER au sujet du spectacle de Dieudésastre autorisé par la Municipalité en février et mars.***

M. Jean BISCHOFBERGER est satisfait de son texte et pense que la Municipalité a fait un impair. Il attend une réponse.

- 27. *Réponse à l'interpellation de Mme Aline Angeli sur les parkings des écoles (en annexe).***

La discussion est ouverte.

Mme Aline ANGELI remercie Mme la Municipale de cette réponse qu'elle n'a pas reçue avant. Elle se réserve dès lors le temps de l'analyser et peut-être revenir au prochain Conseil. Elle précise toutefois que c'est à la Police qu'une personne a été engagée et non au Service de la Mobilité.

La parole n'est plus demandée, la discussion est close.

**28. Réponse à Interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND concernant le quartier de la Morâche, accès au bâtiment 5 sur la route de St-Cergue (en annexe)**

La discussion est ouverte.

La parole n'est pas demandée, la discussion est close.

**29. Divers en rapport avec la séance**

M. Guy-François THUILLARD revient sur le fonds Fischer. Il attendait une réponse de la Municipalité qui promettait une réponse plus concrète comme mentionné dans le procès-verbal de la séance précédente. Il se demande si la réponse parue dans la presse remplace la réponse au Conseil. Il peut attendre la prochaine séance, pour autant que la Municipalité ne prenne pas de décision irréversible sur ce fonds dans l'intervalle. En cas de non réponse, il ira plus loin en déposant une interpellation, voire une motion.

M. Claude FARINE attend également une réponse sur le bilan des éco-points après une année et souhaite savoir ce qu'il en est.

M. le Président demande que ces interventions soient faites au point « Propositions individuelles et divers »

M. le Syndic Daniel ROSSELLAT revient sur l'intervention de Mme Christine TROLLIET au sujet du préavis N° 121. Suite aux questions de la Commission concernant ce préavis, la Municipalité a examiné à nouveau tous les aspects juridiques de ce projet. Ils doivent constater qu'il existe des appréciations différentes qui laissent une marge d'interprétation plus ou moins favorable à l'octroi de ce droit de superficie à l'EVAM. Dans ces circonstances, et même si la Municipalité estime que le droit pourrait lui donner raison, les conditions ne sont pas réunies pour une décision sereine de la part du Conseil Communal. Afin de pouvoir examiner plus en détails tous les tenants et aboutissants liés à ces questions juridiques, la Municipalité a décidé de retirer ce préavis 121. Elle reviendra prochainement devant le Conseil avec de nouvelles propositions pour répondre à la demande du canton d'assumer nos responsabilités dans le domaine de l'asile.

A 22h.40, l'ordre du jour étant épuisé, M. le Président lève la séance.

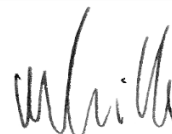
**CONSEIL COMMUNAL DE NYON**

Le Président :



Yves GAUTHIER-JAQUES

La secrétaire :



Nathalie VUILLE

Annexes : Réponse à l'interpellation de Mme Aline ANGELI  
Réponse à l'interpellation de Mme Gabrielle ETHENOZ-DAMOND